

Contribution de la fédération du Finistère
Convention retrouvons le peuple

Pour une nouvelle doctrine du maintien de l'ordre

Cette contribution vise à améliorer le maintien de l'ordre dans le cadre de manifestations légales, annoncées en préfectures, et en aucun cas à des attroupements de casseurs.

Le droit de manifester n'est pas menacé dans notre pays. En principe. Mais dans les faits, de plus en plus de personnes hésitent à participer à des manifestations parce qu'elles ne s'y sentent pas en sécurité. A juste raison quand on fait le bilan des personnes blessées, mutilées ou tout simplement incommodées par des gaz lacrymogènes.

La plupart des militants, politiques et syndicaux, habitués à organiser et à participer à des manifestations, dénoncent régulièrement la violence de la répression policière qu'ils peuvent subir.

Mais ils et elles s'appuient aussi sur les travaux de chercheurs en sciences sociales qui travaillent sur cette question et qui en arrivent au même constat.

Que ce soit les bousculades au Stade de France, les affrontements avec des gilets jaunes, ou la manifestation de Sainte-Soline, on voit que la police française gère souvent les foules protestataires avec brutalité.

Les sociologues qui ont travaillé sur la question estiment même que les méthodes musclées utilisées font penser à celles de la fin du 19^e siècle, avec une tolérance zéro, c'est-à-dire que dès que les sommations étaient faites, il y avait interventions.

Ces sociologues décrivent un processus de brutalisation du maintien de l'ordre depuis le début des années 2010. Or, cette évolution contraste particulièrement avec un mouvement de désescalade qui a été engagé depuis les années 2000 en Suède, au Danemark, aux Pays-Bas, en Angleterre, en Suisse, au Portugal, en Allemagne... Tous ces pays européens sont regroupés dans un groupe de réflexion sur la gestion des foules protestataires dans 12 pays européens. La France est restée bloquée sur ce tournant sécuritaire et répressif avec un usage indiscriminé et massif de la force qui, fatalement, va engendrer une forme de solidarisation et de radicalisation de la part d'un certain nombre de manifestant-es donc des violences collectives.

Pourtant, on sait pertinemment que si la police veut faire baisser la tension dans une manifestation, elle doit communiquer avec les organisateurs et les organisatrices avant et pendant le défilé. Les forces de l'ordre doivent orienter les foules et expliquer leur stratégie, notamment en matière d'interpellations.

Elles doivent aussi et surtout graduer leurs interventions. Dans des périodes de tension, le moindre événement, de la part des forces de l'ordre, comme des manifestant-es, peut être perçu comme une provocation et dégénérer.

Pour retrouver le calme, nous appelons à une grande concertation nationale associant les forces de l'ordre, les chercheurs, les dirigeants politiques et syndicaux, afin qu'ils réfléchissent, ensemble, à une nouvelle doctrine du maintien de l'ordre.